



Biodiversité et climat : un même combat international

En 1992, le Sommet pour la Terre à Rio a vu la signature de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), mais aussi celle de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et de la Convention sur la lutte contre la désertification (CLD). Elles forment à elles trois les « Conventions de Rio ».

La CDB est la première à être entrée en vigueur, en décembre 1993, témoignant de l'importance que les Etats accordent à la biodiversité et d'un consensus mondial sur l'urgence d'agir face au déclin observé de la biodiversité au cours des dernières décennies. Pourtant, les enjeux propres à la biodiversité sont aujourd'hui moins médiatisés, moins connus du public, et la mobilisation des gouvernements internationaux est moins forte, que la question du climat, avec une claire accélération depuis la 21^{ème} conférence des parties (COP 21), qui s'est tenue à Paris en 2015.

Cette asymétrie dans le traitement des deux crises mondiales également essentielles que sont le changement climatique et la perte de biodiversité peut s'expliquer en partie par les avancées majeures de la recherche sur le climat, entraînées par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec) qui a su mobiliser la communauté scientifique pour mieux alerter les décideurs des enjeux liés au changement climatique. Les conclusions du 5^{ème} rapport analytique du Giec ont ainsi été largement relayées par les médias, témoignant de la maturité de l'opinion publique pour se positionner sur la question et créant une effusion vertueuse en

faveur de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique.

A contrario, malgré la richesse des travaux en sciences du vivant et en sciences sociales sur les mécanismes sous-tendant la perte de la biodiversité et les conséquences pour les sociétés humaines, l'hétérogénéité des travaux pourrait expliquer la difficulté des chercheurs sur la biodiversité à parler d'une seule voix, à l'échelle globale. Par ailleurs, la biodiversité est un concept plus diffus, omniprésent mais si étroitement lié à tous les aspects des sociétés humaines (vêtements, alimentation, arts et culture...) qu'il est difficile pour la communauté scientifique de parler d'une seule voix, d'amener des solutions simples et reproductibles. La Plateforme scientifique et politique intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) a vu le jour en 2012 pour remédier à ce problème. Au même titre que les négociateurs à la CCNUCC se réfèrent aux conclusions scientifiques du Giec, l'IPBES vient en appui aux délibérations de la CDB et des autres accords pour la préservation de la biodiversité (tels que la Convention sur la lutte contre la désertification, la CITES, la Convention Ramsar...).

La biodiversité étant elle-même affectée par les changements climatiques, et, peut-être encore plus, comme l'on s'en rend compte aujourd'hui, par les réponses possibles au changement climatique, il est important que les négociateurs à la CCNUCC prennent en compte la biodiversité dans leurs équations. Du côté scientifique, l'IPBES et le Giec se sont rapprochés stratégiquement. Ils travaillent notamment à promouvoir une meilleure prise en compte de la biodiversité

lors de l'élaboration des scénarios de référence pour les évaluations du Giec, qui en retour serviront aux travaux d'évaluation de l'IPBES. Ce rapprochement est encouragé dans la décision CBD/COP/DEC/XIII/29 de la CDB.

Par ailleurs, les contributions que la biodiversité peut apporter à l'atténuation et à l'adaptation aux changements climatiques font l'objet d'une attention croissante de la part des chercheurs : les solutions fondées sur la nature (SFN) contribuent aussi bien aux objectifs relatifs au climat qu'à ceux relatifs à la biodiversité, et ne peuvent par définition pas permettre de poursuivre un objectif au détriment d'un autre. Attention à l'emploi abusif de ce terme qui est parfois utilisé à tort pour décrire des opérations de géo-ingénierie qui recourent à la nature pour l'adaptation par exemple, mais en utilisant les ressources de manière non-durable ! L'efficacité des SFN repose sur des services écosystémiques opérationnels, c'est-à-dire, sur le bon fonctionnement des interactions entre la

biodiversité et son environnement naturel : par exemple, les forêts peuvent représenter des puits de carbone si leur cycle de croissance naturel et la diversité de leurs espèces sont respectés. En revanche, l'endiguement par dragage de sable pour freiner les éventuelles catastrophes naturelles, quoiqu'il recoure aux roches qui comptent comme capital naturel, n'est pas une SFN car il n'implique pas un bon fonctionnement de l'écosystème, il pose même un risque de dommages importants sur les écosystèmes des fonds marins où le sable est prélevé. L'aménagement d'aérations naturelles pour l'auto-régulation de la température dans certains bâtiments, quoique visant à réduire le recours à la climatisation et à ses impacts sur le climat et étant inspiré par exemple de l'architecture naturelle des fourmilières, n'est pas non plus une SFN. Le bâtiment ainsi créé n'est pas un écosystème naturel, il copie simplement la nature : c'est le biomimétisme.

Les participants aux délibérations de la CCNUCC trouveront des informations scientifiques particulièrement utiles dans les travaux de l'IPBES, qui, quoiqu'étant une jeune structure, publiera en 2018 des évaluations régionales pour l'Afrique, les Amériques, l'Asie-Pacifique, l'Europe et l'Asie centrale, ainsi qu'une évaluation thématique de la dégradation et de la restauration des terres. L'évaluation des pollinisateurs, de la pollinisation et de la production alimentaire, ainsi que l'évaluation méthodologique des scénarios et modèles de la biodiversité, font de nombreux ponts avec les enjeux climatiques. Les résumés pour décideurs de ces évaluations devraient fournir des éléments capitaux en complément de ceux du Giec pour envisager le potentiel que des écosystèmes préservés représente face aux changements climatiques. Ils permettront également de montrer la mesure dans laquelle les changements climatiques affectent la biodiversité et finalement, les multiples facettes du bien-être humain qui reposent sur cette diversité. Une raison supplémentaire de remédier au problème climatique, en même temps qu'à l'érosion de la biodiversité.